

Décharge 2012: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

2013/2230(DEC) - 20/03/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) pour l'exercice 2012, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2012.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2012 étaient fiables, les députés déplorent que **la Cour n'ait pas été en mesure d'exprimer une opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes**. Ils font une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Légalité et régularité des opérations sous-jacentes aux comptes** : les députés regrettent que la Cour n'ait pu obtenir des éléments probants suffisants pour étayer la légalité et la régularité des opérations d'attribution de subventions par l'agence en rapport avec ses activités en 2012 (56 millions EUR, soit 63% des dépenses opérationnelles totales de l'Agence). Ils admettent que selon cette dernière, toutes les mesures avaient été prises pour justifier certaines dépenses et l'invitent à trouver une solution qui tienne compte des normes d'audit de la Cour des comptes.
- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Agence**: les députés rappellent que le budget de l'Agence était de 89,6 millions EUR en 2012.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: ils notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 98,86%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 75,23%. Ils s'inquiètent en particulier du niveau de report excessif, comme en 2011, alors que ceci est contraire au principe d'annualité du budget.
- **Procédures de recrutement** : les députés observent, avec préoccupation, que, la Cour a trouvé que les procédures de recrutement de l'agence comportaient des insuffisances ayant une incidence sur la transparence et l'égalité de traitement des candidats. Ils attendent que les procédures soient clarifiées à cet effet.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les virements de crédits et sur les opérations de contrôles internes.

Ils demandent enfin à FRONTEX de renforcer la transparence et d'éviter toute forme de conflit d'intérêts et appellent l'Agence à rendre accessibles les déclarations d'intérêt de certains de ses membres.